

Formation à la relation et aux enjeux sociaux et éthiques de la santé et de la médecine (2e partie) et médecine légale

4.0 crédits	48.0 h	1 + 2q
-------------	--------	--------

Enseignants:	Schamps Geneviève ; Hers Denis ; de Becker Emmanuel ; Zdanowicz Nicolas ; Roegiers Luc ; Closon Marie-Christine ; D'Hoore William ; Botbol Mylene ; Symann Sophie ; Wintgens Anne ; Swine Christian ; de Timary Philippe ; Reynaert Christine ; Constant Eric ; Berquin Anne ; Dupuis Michel ; Bolly Cécile ; Bonbled Frédéric ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Bruxelles Woluwe
Thèmes abordés :	<p>Pour la formation à la relation :</p> <p>Séminaires illustratifs à partir de situations cliniques vécues au cours du stage.</p> <p>Exemples de thèmes proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'annonce du diagnostic - la mort et les soins palliatifs - l'accompagnement de l'enfant handicapé - le transfert : tous les avatars de la relation médecin - malade - famille - le premier entretien - la violence dans les soins ... <p>Pour la formation aux enjeux sociaux et éthiques de la santé et de la médecine :</p> <p>Le sujet du séminaire s'élabore en séance à partir des observations faites par les étudiants au cours de leur expérience clinique personnelle (stages de premier doctorat, tutorat, cliniques). Les étudiants doivent donc rapporter leurs expériences.</p> <p>A partir des expériences rapportées, le questionnement qu'elles entraînent dans le champ des disciplines SESAME (société, éthique, santé et médecine) est exprimé et explicité en groupe.</p> <p>Pour la médecine légale :</p> <p>Le cours porte sur certains aspects d'organisation judiciaire, de thanatologie, l'étude de morts violentes, notamment par anoxie (pendaison, strangulation, noyade, intoxication à l'oxyde de carbone, etc.) ainsi que des éléments de traumatologie médico-légale (compréhension des modes de constitution de lésions de différentes natures et définition d'outils d'identification morphologique de différents aspects lésionnels). Sont envisagés ensuite les problèmes de réparation et d'évaluation des dommages corporels, les violences sexuelles, les méthodes biologiques d'identification, les intoxications et les états d'ivresse en matière de circulation routière. .</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Pour la formation à la relation :</p> <p>Sensibiliser l'étudiant à la réalité de la relation médecin - malade et développer l'importance de la dimension psychologique et psychosociale de celle-ci.</p> <p>Pour la formation aux enjeux sociaux et éthiques de la santé et de la médecine :</p> <p>Le renforcement de la formation des futurs médecins à la dimension contextuelle de la pratique médicale est l'un des objectifs prioritaires fixés par la Commission d'enseignement de l'École de médecine. Au terme du 2^{ème} doctorat, l'étudiant aura eu la possibilité de formuler et d'analyser en profondeur un problème de santé en rapport avec sa pratique clinique. Il aura appris à accéder aux sources documentaires et à les exploiter pour mieux formuler les questions éthiques, déontologiques et sociétales soulevées par ce problème de santé. Il aura eu l'occasion de discuter de ces questions avec ses pairs.</p> <p>Pour la médecine légale :</p> <p>Le but du cours est d'apporter au futur médecin, notamment à l'occasion d'un parcours préalable dans l'organisation judiciaire, les informations essentielles en matière de procédure (pénale et civile) d'expertise médicale, ainsi que des éléments permettant une approche des problèmes médico-légaux rencontrés dans la pratique médicale courante.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Contenu :	<p>Pour la formation à la relation :</p> <p>Encadrés par un animateur psychiatre ou psychologue et parfois accompagné d'un autre médecin, généraliste ou spécialiste.</p> <p>Le séminaire se divise en 2 temps : un temps théorique constitué soit par un exposé, soit par la vision d'un document audio-visuel, soit par la lecture d'un texte, suivi d'un second temps de discussion de cas, jeu de rôle,...</p>

	<p>Pour la formation aux enjeux sociaux et éthiques de la santé et de la médecine : Sous la houlette des enseignants, la méthodologie d'analyse des questions et d'élaboration des réponses est définie. Les méthodes pédagogiques utilisées dans chaque groupe sont définies par les enseignants. Elles seront variées et dépendront entre autre de la discipline particulière de l'enseignant. Chaque série de séances est l'objet d'une synthèse écrite réalisée par les étudiants et dont il est tenu compte dans l'évaluation décrite ci-dessous.</p> <p>Pour la médecine légale : Contenu : 1.Thanatologie et avis de décès. 2.Aperçu général de l'organisation judiciaire au travers du regard du justiciable, de la victime, du patient et de l'intervenant médical 3.Eléments de procédure judiciaire et d'expertise 4.Syndromes de mort subite 5.Les asphyxies 6.Traumatologie médico-légale par intervention de tiers 7.Accidentologie 8.Les abus sexuels 9.Méthodes biologiques d'identification et de recherche de paternité 10.Les intoxications et les états d'ivresse, notamment en matière de circulation routière 11.Aptitude à la conduite automobile 12.Questions d'évaluation des dommages corporels 13.Etude de différents domaines de la réparation de dommages et d'atteintes à la santé.</p>
<p>Autres infos :</p>	<p>Pour la formation à la relation : Evaluation intégrée dans l'examen de synthèse de 2ème doctorat.</p> <p>Pour la formation aux enjeux sociaux et éthiques de la santé et de la médecine : La note de MED22 est constituée de trois éléments: 1° le travail écrit 2° la présence aux séminaires documentée sur la feuille de tutorat, 3° la note d'orientation de 1er doctorat</p> <p>Le travail dactylographié est un travail de synthèse explicitant l'essentiel de la réflexion menée au cours du séminaire. Il est rédigé en maximum deux à cinq pages soit par un étudiant seul soit par un groupe d'étudiants dont le nombre est limité à 5. Il comprend idéalement les parties distinctes suivantes: a) l'observation qui a provoqué le questionnement, b) les questions qui ont été élaborées, c) la méthodologie qui a été utilisée pour élaborer les réponses (réflexions en groupe, recherches documentaires, avis d'experts), d) les ébauches de réponse qui ont été apportées, e) les commentaires et prises de position personnelles.</p> <p>Pour la médecine légale : Cours magistraux avec support audiovisuel (au travers de projections powerpoint) de cas d'expertise médico-légale et de nécropsie. Support : syllabus reprenant l'essentiel des exposés et renvoyant à des références administratives, légales et bibliographiques. Examen oral comportant plusieurs questions sur des parties distinctes de la matière</p>
<p>Cycle et année d'étude :</p>	<p>> Master [120] en éthique</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>MED</p>